

Protégez votre tranquillité dans tous les domaines !



Souscrivez l'option “ Protection Juridique du particulier ” dans votre contrat Multirisque Protection Logement

- Cette garantie permet de faciliter la résolution des litiges auxquels vous pouvez être confronté, que vous soyez demandeur (vous souhaitez par exemple formuler une demande auprès d'un tiers), ou défendeur (ex : un tiers vous met en cause ou sollicite votre condamnation).

- **Des domaines d'intervention** plus étendus que la plupart des contrats Protection Juridique (*voir au verso*)



- Une cotisation annuelle très compétitive, grâce à la formule “ option ” sur votre contrat Multirisque : pas de frais d'émission ni de quittance !
39 €^{TTC} / an seulement !

**Pour souscrire, c'est très simple,
faites votre demande à :**

Assurances & Conseils
24 Avenue des Grésillons
92600 Asnières

Par téléphone : 01.46.888.100

Par mail : professionnelsparticuliers@groupeac.fr

Un domaine d'intervention très large, couvrant tous les risques de votre vie de Particulier

Garantie Consommation et Prestations de Services

Exemples de litiges garantis :

Litiges avec une société de téléphonie, avec un commerçant (livraison non conforme à la commande), une banque, une agence de voyages, un club de sport, un déménageur.

Garantie Automobile/Moto

Exemples de litiges garantis :

Litige avec le vendeur et/ou le constructeur, litige avec une société de location, avec un organisme de crédit, avec un acquéreur, avec un réparateur professionnel, avec un centre de contrôle technique.

Garantie Habitat

Exemples de litiges garantis :

- Difficultés dans les relations de voisinage (contestation de limites de propriété, troubles anormaux de voisinage, distances de plantation, servitudes),
- Litiges dans le cadre de la copropriété (avec le syndic, un copropriétaire),
- Litiges avec le propriétaire du bien immobilier (augmentation de loyer ou délivrance d'un congé injustifié).

Garantie Travail salarié

Exemples de litiges garantis :

Litiges liés au non paiement d'heures supplémentaires, à la requalification du contrat de travail, aux modifications d'horaires ou de lieu de travail.

Garantie Emplois Familiaux

Exemples de litiges garantis :

Litiges avec un employé de maison, une nourrice, une aide ménagère, une assistante maternelle, l'URSSAF.

Garantie Santé

Exemples de litiges garantis :

Litiges suite à erreur de diagnostic, erreur médicale, infection nosocomiale.

Garantie Protection Sociale

Nous intervenons pour les litiges que vous rencontrez et vous opposant :

- à la Sécurité Sociale, concernant les assurances sociales (maladie, maternité, invalidité, décès), les prestations familiales, les accidents du travail et maladies professionnelles, l'assurance vieillesse (retraite, réversion)
- aux Caisses de retraite complémentaire
- au Pôle-emploi
- aux organismes de prévoyance (mutuelles, assurances, institutions de prévoyance).

Garantie Administration

Nous intervenons pour les litiges que vous rencontrez et vous opposant à l'administration, un service public, une collectivité territoriale. Les litiges avec l'administration fiscale ne sont pas pris en charge au titre de cette garantie.

Garantie Association

Nous intervenons pour les litiges que vous rencontrez en votre qualité de membre bénévole d'une association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901.

Garantie Défense Pénale

Exemples de litiges garantis :

Vous êtes poursuivi pour diffamation, pour atteinte involontaire (suite à maladresse ou imprudence) à l'intégrité physique d'un tiers.

Garantie Aide aux victimes

Exemples de litiges garantis :

Vous êtes victime d'une escroquerie, d'une injure ou diffamation, d'une atteinte à votre intégrité physique...